



# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

## RÉGIONALE FÉMININE 3 (RF3) SAISON 2025/2026

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

### Article 1 - Généralités

Le Championnat **Régionale Féminine 3 (RF3)** est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

### Article 2 - Engagements

Les engagements 2025/2026 se font directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball, selon le calendrier officiel.

#### Obligations des clubs :

- Engager une équipe de jeunes féminines (U11 à U20), en nom propre ou en tant que club porteur au sein d'une CTC
- OU
- Justifier d'une école de mini-basket (disposant au minimum du label départemental)

Les obligations sportives d'un club d'une CTC peuvent être remplies en faisant appel aux équipes des autres clubs de la CTC, sous réserve qu'une équipe ne couvre qu'une seule autre équipe.

Le respect des obligations sportives implique pour toutes les équipes concernées qu'elles terminent le championnat dans lequel elles sont engagées.

La non observation de ces obligations amène le déclassement du groupement sportif fautif comme dernier de la poule et la descente automatique dans la division inférieure.

### Article 3 - Equipes qualifiées pour le championnat

Pour la saison en cours sont qualifiées :

- Les équipes maintenues en RF3
- Les équipes issues du championnat PRF en cas de montée(s) pour compenser un non-engagement d'équipe(s) en RF3 ou au niveau supérieur, pour le(s) département(s) concerné(s) par l'(es) équipe(s) montante(s)
- Les équipes descendent de RF2
- Les équipes de PRF montantes des différents départements.

## Article 4 - Système de l'épreuve

# REGIONALE FEMININE 3 (RF3) SAISON 2025 / 2026

### 1ère Phase de Championnat / 8 poules de 6 équipes (48 équipes)

<b>1ère Phase</b> <b>Poule de 6 équipes</b> Match aller/retour Soit 10 Matches par équipe		<b>Poule A</b>	<b>Poule B</b>	<b>Poule C</b>	<b>Poule D</b>	<b>Poule E</b>	<b>Poule F</b>	<b>Poule G</b>	<b>Poule H</b>
		<b>+ LES 2 MEILLEURES 3ème au RANKING</b>							

### 2ème Phase de Championnat / 8 poules de 6 équipes (48 équipes)

<b>2ème PHASE</b> <b>Poule de 6 équipes</b> Match aller/retour Soit 10 Matches par équipe		<b>POULE HAUTE</b>			<b>POULE BASSE</b>				
		<b>Poule A</b>	<b>Poule B</b>	<b>Poule C</b>	<b>Poule D</b>	<b>Poule E</b>	<b>Poule F</b>	<b>Poule G</b>	<b>Poule H</b>
		1er poule A	1er poule D	1er poule G					
		1er poule B	1er poule E	1er poule H					
		1er poule C	1er poule F	2ème poule F					
		2ème poule A	2ème poule D	2ème poule H	Le meilleur 4ème se maintien / les autres 4ème en match de barrage				
		2ème poule B	2ème poule E	2ème poule E					
		2ème poule C	3ème poule	3ème poule					

### TOUTES LES EQUIPES AURONT JOUES 20 MATCHS

**LES 1ères DE CHAQUE POULE HAUTE MONTENT EN RF2 ET JOUENT LE TITRE RF3**  
**Triangulaire ( Match 1 : A contre B – Match 2 : C contre le Perdant de A/B - Match 3 : Vainqueur de A/B contre C )**

### PLAY-OFF

<b>La rencontre se joue chez le mieux classé</b> (classement 2ème phase)	1/8 FINALE	match 1	2ième Poule A / Meilleur 2ème de Poule Basse au Ranking
	1/8 FINALE	match 2	2ième Poule B / Meilleur 2ème de Poule Basse au Ranking
	1/8 FINALE	match 3	2ième Poule C / Meilleur 2ème de Poule Basse au Ranking
	1/8 FINALE	match 4	3ième Poule A / Meilleur 2ème de Poule Basse au Ranking
	1/8 FINALE	match 5	3ème Poule B / 1er Poule E
	1/8 FINALE	match 6	3ème Poule C / 1er Poule G
	1/8 FINALE	match 7	4ème Poule A / 1er Poule D
	1/8 FINALE	match 8	4ème Poule B / 1er Poule F
	1/8 FINALE	match 9	4ème Poule C / 1er Poule H
	1/8 FINALE	match 10	5ème Poule A / 6ème Poule B
	1/8 FINALE	match 11	5ème Poule B / 6ème Poule C
	1/8 FINALE	match 12	5ème Poule C / 6ème Poule A
<b>La rencontre se joue chez le mieux classé</b> (classement 2ème phase)	1/4 FINALE	match 13	Vainqueur match 1 / Vainqueur match 11
	1/4 FINALE	match 14	Vainqueur match 2 / Vainqueur match 12
	1/4 FINALE	match 15	Vainqueur match 3 / Vainqueur match 10
	1/4 FINALE	match 16	Vainqueur match 4 / Vainqueur match 8
	1/4 FINALE	match 17	Vainqueur match 5 / Vainqueur match 9
<b>La rencontre se joue chez le mieux classé</b> (classement 2ème phase)	1/2 FINALE	match 19	Vainqueur match 13 / Vainqueur match 17
	1/2 FINALE	match 20	Vainqueur match 14 / Vainqueur match 18
	1/2 FINALE	match 21	Vainqueur match 15 / Vainqueur match 16

	<b>LES 3 VAINQUEURS des matchs 19 / 20 / 21 MONTENT EN RF2</b>								
Terrain Neutre	4ème Poule / 4ème Poule et 4ème Poule / 4ème Poule								
	<b>Les 2 PERDANTS des Barrages ET les 5ème + les 6ème CHAQUE POULE DESCENDENT EN COMITE (12 descentes en COMITES) / 12 MONTEES des COMITES</b>								
<b>MONTEES DES COMITES</b>	CD01	CD03	CD26-07	CD38	CD42	CD63	CD69	CD73	CD74
	1	1	1	2	2	1	2	1	1

## Article 5 - Forfait et sanction

Une équipe qui refuse la montée en RF2 est maintenue en RF3.

Une équipe qui perd 2 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement « forfait général » (hors cas de joueuse non qualifiée).

Une équipe qui déclare ou est déclarée forfait général est rétrogradée en deuxième division départementale de son comité d'origine.

## Article 6 - Qualification et licences

### 1. Règles de participation

Nombre de joueuses autorisées	Domicile	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 12 maximum
	Extérieur	5 minimum qui jouent (entrées en jeu) / 12 maximum
Nombre de joueuses « brûlées »	7 Joueuses	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 2C, 0CT	3
	ASP	0
	0C	Sans limite
	AST	5
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	
	Jaune	
	Orange	2

### 1. Cas des équipes « réserve »

Toute joueuse évoluant dans un championnat supérieur doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de l'équipe « réserve » en RF3 pour pouvoir prendre part à la phase finale.

## Article 7 - Horaires des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le dimanche à 15h30.

Le temps d'échauffement minimum est de 30 minutes. La mi-temps dure 10 minutes.

## Article 8 - Dérogations et planification

Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à -25 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, entre le 9 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les horaires autorisés sont :

- Le samedi : de 17h30 à 21h
- Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

### Article 9 – Qualification requise Statut de l'entraîneur

[VOIR STATUT DU TECHNICIEN REGIONAL 2025-2026](#)

### Article 10 – Modification des règles du Basketball

**VOIR MODIFICATION DES REGLES DU BASKETBALL – Saison 2025-2026**

### Article 11 – Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.